



## REGLEMENT DU JEU chasse aux trésors des jouets

ARTICLE 1 : Le jeu concours intitulé « **chasse aux trésors des jouets** » est ouvert aux personnes résidant en France Métropolitaine, DOM-TOM, Belgique, Luxembourg.

ARTICLE 2 : La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 3 : L'opération est ouverte à toute personne physique souhaitant participer, à l'exception des établissements, des organisateurs du jeu ainsi que des personnes exerçant une activité dans une société liée à la société organisatrice.

ARTICLE 4 : Pour participer, il suffit **de répondre à la question posée parmi les 4 choix et de remplir son email.**

ARTICLE 5 : La date limite de participation est le **lundi 23 novembre 2015 16h.**

ARTICLE 6 : Le participant au jeu **chasse aux trésors des jouets** doit être obligatoirement le représentant légal de l'enfant photographié.

ARTICLE 7 : Le jeu prévoit 3 gagnants tirés – le lot est :

- **le lot de 4 miroirs mousse incassables réf hop65**

Le tirage au sort aura lieu le **23-11-2015.**

ARTICLE 8 : Le gagnant sera informé par e-mail ou via la page Facebook au plus tard **mardi 24 novembre** 2015. Son adresse lui sera demandé par message privé, et ce conformément au Code Professionnel de la fédération des entreprises de Vente à Distance.

ARTICLE 10: Les participants au jeu « **chasse aux trésors des jouets** » ne pourront pas s'opposer à une éventuelle utilisation de leurs noms, département de résidence afin de servir de témoignage sauf s'ils renoncent à leur prix. Les photos envoyées à HOP'TOYS seront utilisées dans le cadre de catalogues, site Internet publiés par la société HOP'TOYS, sans durée limite d'utilisation. La participation au jeu concours vaut autorisation de l'utilisation sans restriction des photographies et textes envoyés.

ARTICLE 11: Les participants valident leur adresse e-mail comme étant celle indiquée lors de la participation.

ARTICLE 12: Les noms des gagnants seront disponibles le **mardi 24 novembre** au plus tard sur simple demande écrite à HOP'TOYS, dont l'adresse figure ci-dessous.

ARTICLE 13: La société HOPTOYS ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités et/ou les prix devaient être partiellement ou totalement reportés, modifiés ou annulés.

ARTICLE 14: Le présent règlement sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par écrit à HOP'TOYS – ZAC DE GAROSUD – 381, rue Raymond Recouly – CS 10042 – 34078 MONTPELLIER CEDEX 3, en mentionnant le nom du jeu.

ARTICLE 15: Le simple fait de participer implique l'acceptation du règlement et des instructions figurant en ligne sur le site [www.bloghoptoys.fr](http://www.bloghoptoys.fr)

ARTICLE 16: Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, il vous suffit soit de nous écrire sur le site [www.hoptoys.fr](http://www.hoptoys.fr) rubrique « contact » ou par courrier : HOP'TOYS – ZAC DE GAROSUD – 381, rue Raymond Recouly – CS 10042 – 34078 MONTPELLIER CEDEX 3 en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible, votre numéro de client.

Ceci constitue le règlement complet du jeu Hop'Toys «**chasses au trésors des jouets**» SARL HOP'TOYS – ZAC DE GAROSUD – 381, rue Raymond Recouly – CS 10042 – 34078. MONTPELLIER CEDEX 3 - RCS MONTPELLIER 422.638.106